

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

(Vu l'article L121-16 du code de l'environnement)

MISE À 2X2 VOIES de la RN31 ENTRE BOIS DE LIHUS, ARSY ET COMPIÈGNE

Objet et organisation de la concertation préalable

La DREAL Hauts de France assure la maîtrise d'ouvrage du projet de mise à 2x2 voies de la RN31 entre Bois-de-Lihus, Arsy et Compiègne. Suite aux études d'opportunité de phase 2, quatre variantes d'aménagement seront soumises à la concertation préalable, qui se déroulera :

du 15 septembre au 10 octobre 2025 inclus.

Cette concertation organisée à l'initiative du maître d'ouvrage, placée sous la garantie de la garante Madame Sylvie DENIS DINTILHAC, désignée par la Commission Nationale du Débat public (CNDP), doit permettre au public de s'informer et de participer à l'élaboration de la décision finale.

Durée et modalités de la concertation

Pour s'informer :

- un affichage réglementaire dans toutes les communes du périmètre susceptible d'être impacté : les communes d'Arsy, Canly, Compiègne, Grandfresnoy, Jaux, Jonquieres, Lachelle, Moyvillers, Remy et Venette ; plus largement, les communes voisines et les sièges de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne.
- des panneaux d'information sur la RN31 entre Bois-de-Lihus, Arsy et Compiègne,
- un dossier sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet du projet et en consultation dans chaque mairie et siège des communautés de communes concernées,
- un document de synthèse diffusé dans chaque foyer du périmètre de la concertation, et également disponible lors des réunions et temps d'échange,
- le site Internet <https://www.n31.fr> pour consulter le dossier et déposer des observations.

Pour échanger :

- réunions publiques : à Canly, le mardi 16 septembre 2025 à 19 h (salle René Becuwe, 23 rue des Écoles) et à Jonquieres, le jeudi 18 septembre 2025 à 18 h (salle des fêtes Le Grand Pré, 7 Route du Grand Pré) ;
- temps d'échanges avec le maître d'ouvrage : à Arsy le samedi 20 septembre 2025 de 10 h à 12 h (salle polyvalente, place de l'Eglise), à Moyvillers le mardi 23 septembre 2025 de 16 h à 18 h (mairie), à Venette le samedi 27 septembre 2025 de 10 h à 12h (salle des associations 32 rue de Corbeaulieu), à Jaux le mardi 30 septembre 2025 de 16h à 18h (mairie), et à Venette le jeudi 2 octobre 2025 de 17h à 19h (PROMEO 87 Avenue de la Mare Gessart - ZAC du Bois de Plaisance). Voir tous les temps d'échanges sur le site n31.fr.

Les avis pourront être déposés :

- sur les registres en mairies et au siège des communautés de communes concernées,
- sur le site : <https://www.n31.fr> ou via l'adresse mail : n31@developpement-durable.gouv.fr,
- à l'adresse de la DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN31 » – Cité Administrative – 53 rue de la Vallée – 80000 Amiens,
- à l'adresse mail de la garante de la CNDP : sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr ou par courrier : Commission nationale du débat public – Garante CNDP RN31 – 244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

Bilan de la garante

A l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, la garante transmettra son bilan qui sera publié sur le site internet de la CNDP (debatpublic.fr) et sur le site n31.fr.

Le choix / la décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

La DREAL publiera dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan de la garante sur le site n31.fr sa décision concernant les suites qu'elle souhaite donner à la concertation préalable.